

PROGRAMME

SOUTIEN AU TRAVAIL AUTONOME

Se lancer en affaires,
c'est possible !

NOS SERVICES

- CONSEILS TECHNIQUES
- SOUTIEN FINANCIER
- ENCADREMENT

Services
Québec 

 CLD
d'Antoine-Labelle



ADMISSIBILITÉ

- L'admissibilité est sous responsabilité du Bureau de Services Québec.

PRINCIPALES CONDITIONS

- Être situé sur le territoire de la MRC d'Antoine-Labelle;
- Travailler à temps plein (35 h/ semaine) dans son entreprise et opérer sur une base annuelle;
- Être propriétaire majoritaire de l'entreprise;
- Démarrer son entreprise après l'obtention de l'admissibilité au programme;
- Démontrer la faisabilité technique, financière et organisationnelle du projet;
- Présenter un plan d'affaires complet.

PRINCIPALES EXCLUSIONS

- Entreprise à caractère religieux, sexuel ou politique;
- Franchise;
- Secteur à forte concurrence;
- Travail à commission;
- Commerce de détail et restauration;
- Services professionnels (avocats, comptables, etc.);
- Médecines alternatives.

LES AIDES

AIDE TECHNIQUE

- Support technique pour l'élaboration du plan d'affaires;
- Session de formation en gestion pour les promoteurs qualifiés;
- Service-conseil et suivi de l'entreprise.

AIDE FINANCIÈRE

- Services Québec verse une allocation d'aide à l'emploi aux candidats admissibles au programme *Soutien au travail autonome* pour une période maximale de 40 semaines;
- Services Québec assure le financement des projets acceptés sous présentation d'une copie du plan d'affaires;
- La coordination est assurée par le CLD de la MRC d'Antoine-Labelle.